

DANS LE CADRE DE **SPORTIVAL MALAKOFF**

CROSS DES ENFANTS

SAMEDI 11 AVRIL 2026

Stade Marcel-Cerdan
Complexe sportif
Christiane-Prajét,
47 rue Avaulée

COURSES ET CATÉGORIES

En fonction de la classe et non de l'âge de l'enfant

CP	9h30	850 m
CE1	10h	1 170 m
CE2	10h30	1 170 m
CM1	11h	1 570 m
CM2	11h30	1 570 m
6 ^e /5 ^e	12h	2 000 m

Se présenter 45 min avant le départ.
Aucune inscription sur place.

DÉCOUVRE L'ATHLÉTISME

Le cross te plaît et tu as envie
de mieux connaître l'athlétisme,
participe à une séance d'essai
un samedi matin !

Plus d'infos :

Usmm – Section Athlétisme
usmm.athletisme@laposte.net
01 47 46 77 01 • usmm.fr



**Renseignements et inscriptions
en ligne obligatoire avant
le jeudi 9 avril**



RÈGLEMENT DU CROSS DES ENFANTS

1. ORGANISATION

La section athlétisme de l'USMM, en partenariat avec la Direction des Sports de la ville de Malakoff, organise, sur un parcours tracé dans le stade Marcel-Cerdan - Complexe Sportif Christiane Prajet, le parc Salagnac, et sur le boulevard de Stalingrad, une manifestation dénommée « Cross des enfants ».

Les épreuves sont ouvertes gratuitement à tous les enfants des écoles élémentaires ou scolarisés en classes de 6^e et 5^e, habitant ou scolarisés à Malakoff.

La participation nécessite une inscription en ligne préalable et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. ANNULATION

En cas d'intempéries, la municipalité peut décider de fermer le stade Marcel-Cerdan - Complexe Sportif Christiane Prajet. Les courses du cross pourraient alors être annulées.

3. CATÉGORIES ET CLASSEMENT

La catégorie est déterminée en fonction de la classe et non de l'âge de l'enfant.

Un classement individuel est établi pour chaque catégorie.

Seuls les concurrents munis de leur dossard à l'arrivée pourront être classés.

4. REMISE DES PRIX

La remise des récompenses et le podium pour les trois premiers de chaque catégorie auront lieu à l'issue de chaque course. Le challenge des écoles - Gérard Lombion sera attribué à l'issue de la dernière course.

5. CHALLENGE DES ÉCOLES GÉRALD LOMBION

Le classement est établi en fonction du plus grand nombre de concurrents classés par école, rapporté à l'effectif total de l'école.

6. RÉGULARITÉ SPORTIVE

Aucun adulte n'est autorisé à accompagner un enfant le long du parcours pendant la course.

7. INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur www.usmm.fr. Attention ! Les écoles ne gèrent pas les inscriptions.

Clôture des inscriptions : jeudi 9 avril.

Aucune inscription sur place.

L'inscription doit être réalisée par l'un des deux parents ou le représentant légal de l'enfant.

Le dossard est personnel et ne peut être transmis à un autre concurrent.

Toute infraction entraînera la disqualification du concurrent.

Le retrait des dossards s'effectue le jour de la manifestation, au minimum 45 minutes avant le départ de chaque course.

8. DROIT À L'IMAGE

Tout participant autorise les organisateurs du Cross des enfants de Malakoff et leurs partenaires à utiliser les images prises lors de la manifestation, y compris leur diffusion en ligne.

9. LITIGES

Tout litige relatif au déroulement ou au classement des épreuves devra être soumis au comité d'organisation, seul habilité à prendre une décision.

IMPORTANT

- En dehors des épreuves, les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- En cas de mauvais temps, merci de prévoir des vêtements adaptés.

CO-ORGANISÉ PAR LA DIRECTION MUNICIPALE DES SPORTS ET LA SECTION ATHLÉTISME DE L'USMM

ville de Malakoff 



EN PARTENARIAT AVEC :



ATHLÉTÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

Intermarché